



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Mercredi 05 Juin 2024

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 2 - Délibération N° 2024-06/030
Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie de l'Aérodrome.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi cinq Juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
 Reçu en préfecture le 11/06/2024
 Publié le **20 JUIN 2024**
 ID : 971-219711256-20240605-2024_10-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
20	10	03	00
Nombre de Conseillers votants : 28			
<i>Non votant</i>			
M. PANCREL Bernard	Maire		
Mme DAI/ARDIN Muguette	1 ^{er} Adjoint		
M. PARSHAD Alain	2 ^{ème} Adjoint	x	
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint		x
M COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x	Mme Lydie FERLY
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x	
M POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint	x	
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint		x
M VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint	x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	9 ^{ème} Adjoint	x	
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x	
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Myriam BROSIUS
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal		x
M. PERIAN Jean-Luc	Conseiller Municipal	x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal	x	
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x	
Mme CAMIER Barbara	Conseiller Municipal	x	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x	
Mme PHOUDIAH Méhila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x	
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY
M. DLIVERGER Maurice	Conseiller Municipal		M. Jean-Marie ABELA
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x	
M. HIRA René	Conseiller Municipal		Mme Marina CAZIMIR
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x	
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie SYLVANISE

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Sous-Préfecture, le **11 JUIN 2024**
 Et publication ou notification du
20 JUIN 2024

Affichée en Mairie, le
18 JUIN 2024

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents et dix (10) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Il laisse la présidence de séance à Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 2 - Délibération N° 2024-06/030

Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie de l'Aérodrome.

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.

Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N° 168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie de l'Aérodrome dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global positif de 22 749,09 €.

BUDGET ANNEXE AÉRODROME			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	1 273,90	-1 273,90
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	1 273,90	-1 273,90
TOTAL	64 250,40	-41 501,31	22 749,09

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

Après retrait de Monsieur le Maire ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE par 11 voix pour, 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL) :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie de l'Aérodrome, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AÉRODROME			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	49 202,40	89 429,81	-40 227,41

Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
RESULTATS CUMULES			
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
RESTES A REALISER			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	1 273,90	-1 273,90
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	1 273,90	-1 273,90
TOTAL	64 250,40	-41 501,31	22 749,09

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
 Reçu en préfecture le 11/06/2024
 Publié le 20 JUIN 2024 
 ID : 971-219711256-20240605-2024_10-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Sous-Préfecture, le ...1...1...JUN...2024.....
 Et publication ou notification
 du2..0..JUN..2024.....

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire



Bernard PANCREL.



NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DE L'AÉRODROME DE SAINT-FRANÇOIS

LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la régie à autonomie financière de l'Aérodrome de Saint-François.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 Décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 49 202,40 € en 2023 contre 64 250,40 € en 2022.

B - Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 89 429,81 € en 2023 contre 0 € en 2022.

Cela correspond aux charges de personnel qui n'avaient pas été comptabilisée sur le budget de l'Aérodrome en 2022 (restes à réaliser)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'a pas connu d'opération en 2023.

Un reste à réaliser de 1 273 € sera traité en 2024 (achat de manches à air)

LES RÉSULTATS 2023

Résultat d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement : 0 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Résultat d'investissement 2023 : 0 €

Résultat de 2022 reporté : 0 €

Résultat global d'investissement 2023 : 0 €

Résultat de fonctionnement 2023 :

Recettes de fonctionnement : 49 202,40 €

Dépenses de fonctionnement : 89 429,81 €

Résultat de fonctionnement 2023 : - 40 227,41 €

Résultat de 2022 reporté : 64 250,40 €

Excédent global de fonctionnement 2023 : 24 022,99 €

Le résultat global à la clôture 2023 comprenant le résultat 2023 et les restes à réaliser de 2022 s'élève à 22 749,09 €.